

Questionnaire pour l'obtention de crédits

Volume 17, Number 2, Fall 2019

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1066317ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1066317ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Ordre professionnel des diététistes du Québec

ISSN

2561-620X (digital)

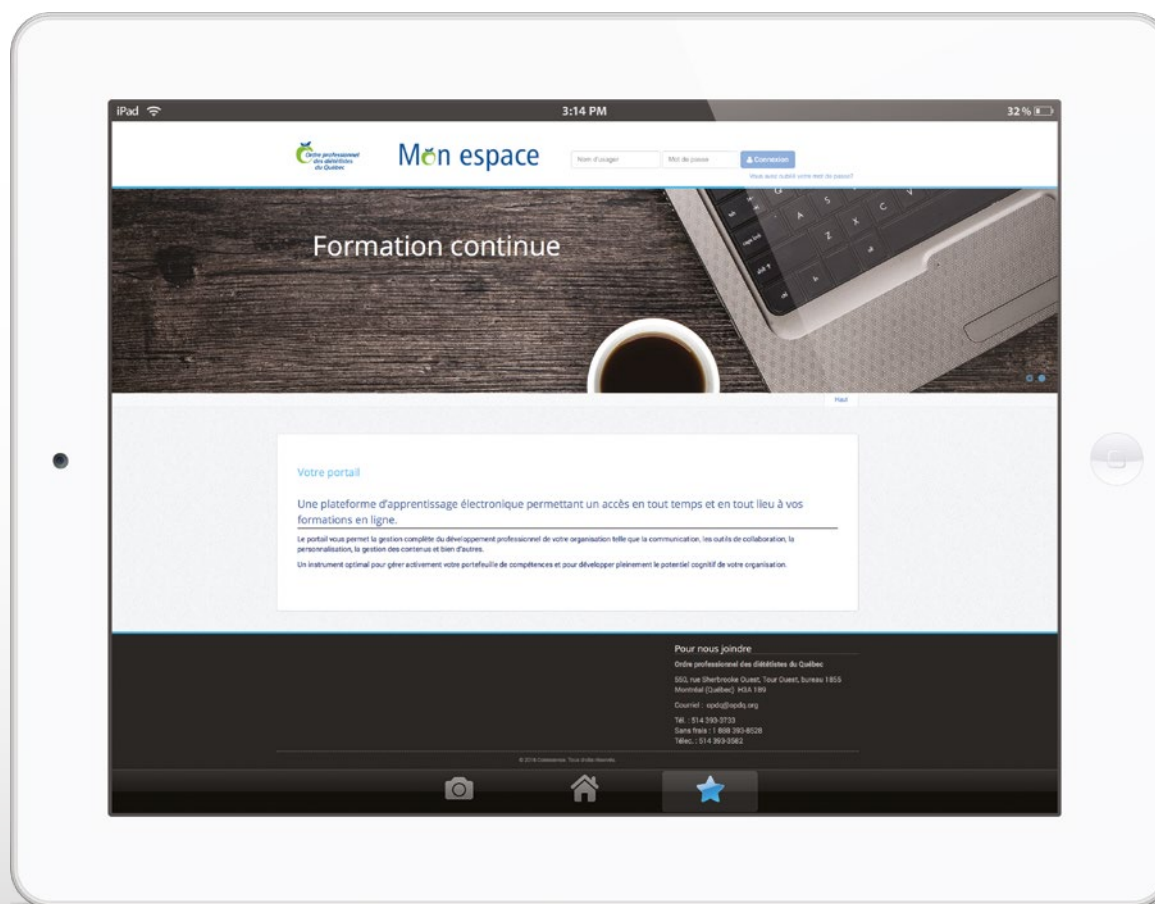
[Explore this journal](#)

Cite this document

(2019). Questionnaire pour l'obtention de crédits. *Nutrition Science en évolution*, 17(2), 42–43. <https://doi.org/10.7202/1066317ar>

IMPORTANT

Vous souhaitez cumuler des heures de formation continue suite à la lecture de cette revue ? Connectez-vous sur la plateforme *Mon espace OPDQ* <https://monespace.opdq.org> et cliquez sur l'onglet *Formation*. Inscrivez-vous à la formation intitulée revue *Nutrition — Science en évolution — Volume 17, N° 2 — Automne 2019* et remplissez le questionnaire. Vous avez des questions relatives à ce questionnaire, n'hésitez pas à les poser via formation@opdq.org.



(DOSSIER 1) Six types de situations éthiques inhérentes à la pratique nutritionnelle : les comprendre pour mieux les repérer

L'aveuglement éthique résulte d'un déficit de sensibilité éthique

- a. Vrai
- b. Faux

La myopie éthique est :

- a. Une situation qui oppose un bien éthique à un mal éthique.
- b. Une situation où un professionnel présume que les autres ont les mêmes valeurs que lui.
- c. Une situation où un manquement éthique est perçu, mais rien n'est fait pour corriger la situation.

(DOSSIER 2) La conciliation entre les connaissances et les préférences est-elle possible en matière d'alimentation ?

Quels sont deux exemples de tensions entre les connaissances et les préférences dans les sciences de la nutrition ?

- a. Les devis expérimentaux biaisés privilégiant les aliments nutritionnellement pauvres et l'enracinement des préférences alimentaires dans l'identité personnelle.
- b. Les devis expérimentaux biaisés privilégiant les aliments nutritionnellement pauvres et une vision de l'éthique qui critique de manière indiscriminée la science.
- c. Les recommandations du nouveau guide alimentaire favorisant une alimentation végétale et l'enracinement des préférences alimentaires dans l'identité personnelle.
- d. Les recommandations du nouveau guide alimentaire favorisant une alimentation végétale et une vision de l'éthique qui critique de manière indiscriminée la science.

Une réconciliation entre les connaissances et les préférences implique :

- a. La valorisation du nouveau guide alimentaire canadien.
- b. L'adoption d'une politique pancanadienne contre les boissons sucrées.
- c. D'envisager les différences entre les connaissances et les préférences.
- d. De revoir de manière critique le clivage entre les connaissances et les préférences.

(DOSSIER 3) Réflexion éthique sur la question du soutien nutritionnel en fin de vie

Quel est le nom de la disposition légale permettant à une personne de consentir à certains soins spécifiques, même s'il elle devenait inapte ?

- a. Consentement libre et éclairé
- b. Directives médicales anticipées
- c. Désignation d'un mandataire légal
- d. Testament biologique

Quel enjeu éthique évoque la détermination de soins ajustés aux objectifs de vie du patient, mais tenant également compte de leur applicabilité et leur pertinence ?

- a. Autodétermination
- b. Droit d'accès aux soins
- c. Soins appropriés
- d. Utilisation juste et raisonnable des ressources

(SUPPLÉMENT OPDQ) Collaboration interprofessionnelle à l'Université Laval : trois programmes réunis autour d'un cas clinique de dysphagie

L'activité de CIP réalisée à l'Université Laval a permis aux étudiants des programmes de nutrition, d'orthophonie et d'ergothérapie :

- a. De constater la complémentarité des trois disciplines en contexte de dysphagie.
- b. D'être plus enclins à travailler en CIP, surtout dans les cas complexes de dysphagie.
- c. D'augmenter leur niveau de confiance par rapport aux recommandations à faire à un client présentant un trouble de la déglutition.
- d. D'identifier les rôles précis et distincts de chaque professionnel dans le domaine de la dysphagie.

Au cours de la formation universitaire ou des stages, les conditions suivantes sont nécessaires pour bien préparer les futurs professionnels (orthophonistes, ergothérapeutes et nutritionnistes) à la pratique collaborative en dysphagie, SAUF :

- a. Que toute la formation en dysphagie reçue par les étudiants et stagiaires de ces trois programmes soit identique.
- b. Que tous les étudiants et stagiaires de ces trois programmes aient eu des occasions de discuter de situations cliniques complexes en dysphagie dans lesquelles les trois disciplines sont sollicitées.
- c. Que tous les étudiants et stagiaires de ces trois programmes aient pu observer des modèles de saine CIP en dysphagie par l'entremise de cliniciens des trois disciplines.
- d. Que tous les étudiants et stagiaires de ces trois programmes aient participé à des activités réflexives portant sur la CIP en dysphagie.

(CHRONIQUE JURIDIQUE) Suivre le patient qui refuse le plan de traitement nutritionnel suggéré : quelle est la responsabilité de la diététiste/nutritionniste ?

Quelles sont les deux grandes caractéristiques du consentement décrit au Code civil ?

- a. Clair et précis
- b. Indépendant et avisé
- c. Libre et éclairé
- d. Réfléchi et sensé

Le consentement aux soins ramène le pouvoir décisionnel entre les mains du professionnel de la santé plutôt que dans celle du patient.

- a. Vrai
- b. Faux